



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 56563

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les revendications des jeunes salariés des centres de diffusion postale d'Argenteuil et de Saint-Ouen-l'Aumône en grève depuis près de deux semaines. L'activité de ces centres de diffusion postale étant, de l'avis des syndicats, particulièrement rentable pour La Poste, les salariés sollicitent de pouvoir travailler avec le même statut que leurs autres collègues de La Poste, de ne plus avoir à utiliser leur véhicule personnel à des fins professionnelles et une augmentation sensible de leurs salaires. Compte tenu de l'état de blocage des négociations entre la direction et les grévistes, il lui demande s'il entend permettre à ces jeunes d'obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Texte de la réponse

La revendication essentielle des agents distributeurs d'imprimés publicitaires en région Ile-de-France portait sur l'indemnisation liée à l'utilisation de leur véhicule personnel. Le mouvement social a pris fin au terme de la négociation qui a été menée. La Poste a pris en compte la spécificité des agents distributeurs d'imprimés publicitaires en Ile-de-France qui verront ainsi leur situation améliorée. La Poste a choisi de pratiquer une politique sociale beaucoup plus développée que celle qui prévaut habituellement dans ce secteur totalement concurrentiel. Cette démarche s'inscrit dans l'orientation sociale fixée par le contrat d'objectifs et de progrès signé entre l'Etat et La Poste, aux termes de laquelle elle s'est engagée à améliorer la situation des personnels contractuels et à développer l'emploi stable.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56563

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 231

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1976